

## Conseil Municipal du 23 juillet 2009

### Eglise, marché 2<sup>e</sup> tranche:

Le rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre, M. Voinchet, architecte en chef des Bâtiments de France, propose les entreprises suivantes :

Lot	Offre (€/HT)	Entreprise proposée	Estimation(€/HT)
1 – <i>Maçonnerie</i>	193.506,61 non compris option 4.833,71	CHEVRIN GELI	232.064,50 Non compris option 15.540
2 – <i>Peinture murale</i>	144.884,00	ATELIER 32	202.432,00
3 – <i>Electricité</i>	36.985,91	LAFON Electricité	44.680,00
<b>TOTAL</b>	<b>375.376,52</b>		<b>479.175,50</b>

Ces dispositions ont été validées par la commission communale des travaux, réunie le 12 juin et le 22 juillet 2009.

Le montant total de cette tranche de travaux s'élèverait à 375.376,50 €/HT, soit un rabais de 103.800 € (près de 22%) Les travaux débuteraient dans la deuxième quinzaine de septembre. Les honoraires de l'architecte, retenu par délibération du 27 mars 2009, qui s'élèvent à 9,29% (soit environ 35.000 €/HT et 42.000 €/TTC), s'ajoutent à ce montant de travaux. Par ailleurs, le Conseil Municipal désignera prochainement le cabinet retenu pour la coordination SPS des travaux.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ensemble de ces dispositions, ainsi que les conclusions de la commission des travaux.

### 2) Travaux, équipements:

**Court de tennis:** le Conseil Municipal accepte la proposition de l'entreprise J. Lefebvre pour rénover le court de tennis bitumé, situé à l'entré du stade, face à la piscine. Le coût de ces travaux est estimé à 9.900 €/HT, soit 11.840,40 €/TTC,

**Balayeuse:** le Conseil Municipal valide les conclusions de la commission des travaux pour l'achat d'une balayeuse. Le modèle retenu pour la capacité envisagée, avec une cuve de 2.000 litres, est celui proposé par l'entreprise Eurovoirie. Toutefois, compte tenu du résultat des offres le Conseil Municipal opte pour le modèle supérieur, semblable à celui proposé en variante par la même entreprise, la "City Cat 5000". Dans ce contexte une consultation sera organisée avec les 3 entreprises mieux disant (Mathieu SA, Eurovoirie et SA Europe Service).

**Achat Bus:** madame Soldeville, adjointe, présidente de la Régie des Transports, indique au Conseil Municipal que le bus qui effectue le transport scolaire d'Agassac n'est plus agréé par le Conseil Général. Il est nécessaire d'acheter un nouveau véhicule. Le Conseil Municipal souhaite un véhicule de capacité 40 à 50 places, capable aussi d'effectuer des transports de personnes sur des distances importantes, avec un confort suffisant. La dépense serait de l'ordre de 100.000 €. La régie des Transport financera ce bus, après avoir effectué les appels à concurrence règlementaires (procédure adaptée).

**Digue de l'Arboust et canal:** la CACG vient de remettre les premières conclusions de son étude et il s'avère qu'il est extrêmement urgent d'intervenir sur la digue d'alimentation du canal. Des investigations supplémentaires sont nécessaires, notamment un sondage dans l'ouvrage. Par ailleurs il serait utile de réaliser une étude paysagère du canal avec aménagement d'un itinéraire piétonnier. Le Conseil Municipal décide de commander en 2009 les études complémentaires pour le barrage, soit 6.000 €/TTC et en 2010 l'étude paysagère du canal, soit 7.200 €/TTC.

### **Consultation locale:**

Le Conseil Municipal en séance du 7 mai 2009 a souhaité la réalisation d'un réseau de distribution de gaz à l'échelle de la commune. Toutefois avant de poursuivre ce projet, le Conseil Municipal pense qu'il serait utile d'avoir l'avis de la population.

Ainsi un dossier d'information sera mis à la disposition du public à la Mairie de L'Isle-en-Dodon aux heures habituelles d'ouverture à compter du 9 novembre 2009 et jusqu'au 28 novembre 2009. Pendant la même période un technicien spécialisé assurerait 2 journées de permanence. Un cahier serait ouvert à la disposition du public qui pourrait exprimer ses observations et ses opinions.

Enfin, dans la première quinzaine d'octobre, le Conseil Municipal prendrait une décision définitive.

### **Questions diverses**

**Préfabriqué écoles:** la mairie a procédé, avec le service de l'architecture du Conseil Général, à l'implantation du bâtiment préfabriqué destiné à accueillir une nouvelle classe. Ce bâtiment accueillera les enfants de l'école élémentaire pendant l'année scolaire 2009/2010 et devrait être installé peu après la rentrée de septembre. Les travaux d'implantation, de raccordement des réseaux, d'électricité, de chauffage et de revêtement du sol sont à la charge de la Mairie. L'entrepreneur fournira le devis correspondant. L'aide du Conseil Général sera sollicitée.